

Rapport - Conseil du 01/07/2019

Objet : Agenda 21.- Rapport d'évaluation 2018.

Dans sa délibération du 18 octobre 2010, le Conseil communal a chargé le Collège des Bourgmestre et Echevins de la mise en oeuvre du suivi évaluation permanent de l'Agenda 21 et de la publication d'un rapport annuel d'évaluation.

Sur base de ce mandat donné au Collège des Bourgmestre et Echevins, les coordinateurs de l'Agenda 21 Local (Ville et CPAS) ont orchestré l'évaluation des actions mises en oeuvre en 2018 en s'appuyant sur les référents Agenda 21 actifs au sein de chaque département. Ceux-ci étaient en charge de la collecte des données et de leur analyse. Les résultats de cette évaluation ont été approuvés action par action par les directeurs généraux et échevins concernés.

Ce rapport a été adopté par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport 2018 d'évaluation de l'Agenda 21.

Annexes :

[Rapport d'évaluation 2018 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)